



## Pb commande annulée et non remboursée

Par **clmclm**, le 18/11/2009 à 12:51

Bonjour à tous,

J'explique mon souci:

En 2008, j'ai commandé un lit médicalisé pour une personne âgée dont je m'occupe. celui-ci devait être livré en mars 2008. J'ai procédé quelques temps plus tard à une annulation de la vente car elle n'avait plus besoin de ce lit. Au téléphone, le directeur m'a dit qu'il ferait une exception et me rembourserait. J'ai donc écrit un courrier lui rappelant ses dires. Dans sa réponse, il me stipule de justifier ses dires par un courrier qu'il m'aurait envoyé et refuse de prendre ma demande en compte. Or tout s'est fait par téléphone. J'ai malheureusement payé le lit comptant mais je n'ai jamais reçu ni devis, ni bon de commande. Cette histoire traîne et je ne sais pas comment m'en sortir.

Ai-je un quelconque recours quant à l'absence de bon de commande ?

Merci de votre aide,

Par **jeetendra**, le 18/11/2009 à 13:00

[fluo]DGCCRF - UNITE DEPARTEMENTALE DES YVELINES[/fluo]

30 rue Jean Mermoz - 78035 VERSAILLES CEDEX

Tél. : 01.30.84.10.00 - Télécopie : 01.39.49.43.69

Site internet: <http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr>

Mél. : [ud78@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:ud78@dgccrf.finances.gouv.fr)

Bonjour, je pense hélas qu'il n'y a pas grand chose à faire, la vente étant ferme et définitive, contactez l'Unité Départementale de la DGCCRF à Versailles, ils tiennent des permanences

juridiques et vous renseigneront efficacement, courage à vous, cordialement.

Par **clmclm**, le **18/11/2009** à **14:51**

Merci beaucoup, je vais me renseigner là bas.